

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN463

présenté par
M. Bridey, rapporteur

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

A la première phrase de l'alinéa 87, substituer les mots : « système de commandement et de conduite des opérations aériennes (SCCOA) », à l'acronyme : « SCCOA ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.